

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 109<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2025, À CHAPAIS

APPROUVÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA 109<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2025, À CHAPAIS**

---

**PRÉSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Fortin, Jacques		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lemoine, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

**ABSENTS**

Belleau-Poirier, Caroline	Ville de Chapais
Lebrun, Sébastien	Localité de Radisson

**INVITÉ**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
------------------	----------------------------

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Correspondance
4. Ententes et partenariats

- 4.1 Entente de partenariat avec le Conseil de l'innovation du Québec
- 4.2 Convention de subvention 2025-2026 dans le cadre du Réseau accès PME
5. Fonds québécois d'initiatives sociales
  - 5.1 SIS24-008 – La nature dans votre assiette - REG
6. Programmes de soutien au développement social
  - 6.1 PIEC-109 – Agrandissement et rénovation du bâtiment – LSQ
  - 6.2 PIEC-111 – Remplacement du serveur de base de données radiophonique et composante radio - LSQ
7. Divers
8. Questions du public
9. Prochaine séance
10. Levée de la séance

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. ADMINISTRATION

#### 3.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 20 août au 8 septembre 2025 est déposée pour information.

### 4. ENTENTES ET PARTENARIATS

#### 4.1. ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE L'INNOVATION DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (l'« **ARBJ** ») est signataire d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (le « **MEIE** ») pour le déploiement d'un Espace régional d'accélération et de croissance à la Baie-James (l'« **ERAC** »);

**CONSIDÉRANT QU'**une ressource a été embauchée au printemps 2025 afin de mettre en œuvre un plan stratégique permettant de structurer les interventions de l'ERAC, notamment par l'accompagnement des entreprises dans leur accélération d'affaires, la coordination des services d'aiguillage vers les ressources pertinentes, et la promotion d'une culture d'innovation à l'échelle régionale;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'été 2025, le MEIE a annoncé une nouvelle image de marque pour les ERAC, lesquels portent désormais le nom *Espace PME innovation*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de l'innovation du Québec (le « **CIQ** ») est mandaté par le MEIE notamment pour dynamiser l'innovation au sein des entreprises québécoises et développer un réseau de conseillers en innovation;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre des activités d'Espace PME innovation Baie-James, la ressource dédiée au déploiement du programme à la Baie-James peut bénéficier, entres autres, de formations, d'outils pertinents, d'avis et d'expertises diverses provenant du CIQ, et ce, par une entente de partenariat.

**Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-02**

**DE CONCLURE** une entente de partenariat avec le Conseil de l'Innovation du Québec pour la période 2025-2027;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les actes, contrats, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2. CONVENTION DE SUBVENTION 2025-2026 DANS LE CADRE DU RÉSEAU ACCÈS PME

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« **MEIE** ») a confirmé la disponibilité des sommes relativement à la mesure *Accès entreprises Québec* au printemps dernier, à la suite du dépôt du Plan budgétaire 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention autorisée par le MEIE au bénéfice de l'Administration régionale Baie-James est de 215 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes permettront d'assurer la continuité du financement de deux ressources déjà à l'emploi de l'Administration régionale Baie-James, lesquelles assurent un accompagnement stratégique auprès des entreprises jamésiennes;

**CONSIDÉRANT** le lancement de la nouvelle identité de la mesure *Accès entreprises Québec* au printemps 2025, soit le *Réseau accès PME*;

**CONSIDÉRANT** le souhait de l'Administration régionale Baie-James de participer à la poursuite des objectifs du *Réseau accès PME* pour la prochaine année et renforcer les services d'accompagnement et d'investissement au bénéfice des entrepreneurs et des entreprises de la Baie-James.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-03**

**QUE** le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

**DE SIGNER** la convention de subvention avec le MEIE relativement au déploiement du *Réseau accès PME* pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises;

**DE CONFIRMER** la composition du comité aviseur ci-après :

- La direction générale de l'Administration régionale Baie-James;
- Un représentant du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James provenant de Chibougamau;
- Deux personnes en provenance de PME jamésiennes;
- Un représentant de la Société de développement de la Baie-James;

**D'AUTORISER** le président ou la direction générale à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les actes, contrats, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'ils peuvent, à leur discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**

5.1. **SIS24-008 – LA NATURE DANS VOTRE ASSIETTE – REG**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément dans la *Priorité 1 – Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité*, en répondant à l'action 1.2, qui vise à *soutenir le développement de nouveaux projets ciblant les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire*, ainsi qu'à l'action 1.4, qui vise à *renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et régionaux*.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue concrètement à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité en leur donnant accès à des savoirs et des outils pour se nourrir de manière autonome à partir des ressources du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement social en créant des espaces de rencontre, d'échanges, d'apprentissage et de solidarité entre les membres des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en commun de matériel et la formation des intervenants permettent une réutilisation autonome des apprentissages, assurant ainsi la pérennité des retombées du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans une approche de développement durable, en valorisant les ressources locales et en renforçant la capacité de résilience des communautés face aux défis économiques et climatiques.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-04**

**D'ACCORDER** à FaunENord, pour l'année 2025-2026, une subvention maximale de 16 000 \$ pour la réalisation de son projet « La nature dans votre assiette - REG ».

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

6.1. **PIEC-109 – AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT - LSQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux renforceront durablement la capacité d'accueil et la qualité des services offerts aux Quévillonnaises;

**CONSIDÉRANT QUE** les améliorations permettront de répondre efficacement à des enjeux prioritaires comme l'aide alimentaire et le soutien psychosocial.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-05**

**D'ACCORDER** à Îlot d'Espoir une subvention maximale de 148 000 \$ pour la réalisation de son projet « Agrandissement et rénovation du bâtiment - LSQ »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2. PIEC-111 – REMPLACEMENT DU SERVEUR DE BASE DE DONNÉES RADIOPHONIQUE ET COMPOSANTE RADIO - LSQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à une radio locale fiable constitue un service essentiel de communication et d'information pour la population, notamment en situation d'urgence ou de mobilisation communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la modernisation des infrastructures assure la pérennité de la radio comme vecteur incontournable de développement culturel, social et économique pour l'ensemble du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à niveau technologique renforce la capacité de la radio à innover, à diversifier ses services (balados, diffusion web) et à accroître les retombées pour les organismes, entreprises et citoyens.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-06**

**D'ACCORDER** à Le son du 49e une subvention maximale de 8 510 \$ pour la réalisation de son projet « Remplacement du serveur de base de données radiophonique et composante radio - LSQ »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

8. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

9. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 27 novembre 2025 comme prévu au calendrier.

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-09-12-07

DE LEVER la séance à 12 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

René Dubé  
Président

---

Marie-Claude Brousseau  
Directrice générale